



COMPTE RENDU

Première réunion du groupe d'experts sur l'application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS relatif à la responsabilité

26 juin 2024

(réunion à distance)

Ouverture de la réunion

1. Le présent compte rendu comprend une synthèse des discussions menées lors de la première réunion du groupe d'experts sur l'application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (la Convention-cadre de l'OMS) relatif à la responsabilité, qui s'est tenue par visioconférence. Le groupe d'experts a été rétabli par la décision FCTC/COP10(13) prise lors de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS.

2. À sa première réunion, le Bureau élu à la dixième session de la Conférence des Parties a examiné et approuvé la liste des experts et le mandat du groupe d'experts. La composition du groupe d'experts telle qu'approuvée par le Bureau est indiquée dans la liste des experts qui figure en annexe 1 au présent document.

3. Après des propos introductifs et un tour de présentation, le groupe d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire tel que proposé. On trouvera l'ordre du jour en annexe 2 au présent document.

Contexte et mission du groupe d'experts

4. La réunion a commencé par une discussion portant sur le contexte et la mission du groupe d'experts, en référence à la décision FCTC/COP10(13) et au mandat approuvé par le Bureau.

5. Le Secrétariat de la Convention a fait le point sur les travaux en lien avec les principales décisions prises par la Conférence des Parties concernant l'application de l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS, y compris (i) l'établissement d'une base de données d'experts sur l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS et (ii) l'ensemble d'outils en ligne sur la responsabilité civile. Il a été rappelé qu'une synthèse des travaux réalisés en lien avec l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS était disponible dans le rapport correspondant établi pour la dixième session de la Conférence des Parties (document FCTC/COP/10/12). Les membres du groupe d'experts actuel qui étaient membres du précédent groupe d'experts sur l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS ont également fourni des contributions sur les travaux réalisés par celui-ci.

Questions liées aux travaux du groupe d'experts

6. Les membres du groupe d'experts ont élu un président et un bureau pour organiser les travaux du groupe. Un rapporteur a été élu et sera aidé dans ses missions par le Secrétariat de la Convention.

7. Le groupe d'experts a par ailleurs discuté du calendrier de ses travaux et a fixé aux 9-

11 octobre 2024 la date de sa deuxième réunion. Cette réunion doit avoir lieu en présentiel au Siège de l'OMS à Genève (Suisse). D'autre part, la date butoir pour la présentation du rapport du groupe d'experts au Secrétariat de la Convention a été fixée, pour le moment, au 1^{er} mai 2025, afin de prévoir assez de temps pour l'édition et la traduction du document en prévision de la onzième session de la Conférence des Parties en novembre 2025.

8. De plus, les experts ont brièvement échangé sur la portée de leur mission et la méthode de travail du groupe d'experts, y compris sur les éléments pratiques à prendre en considération, comme l'accès aux données, le budget et le recours éventuel à des ressources extérieures. Les experts ont été invités à exploiter leurs réseaux pour contribuer à l'orientation des travaux, ainsi que d'envisager des moyens de coordination avec des experts extérieurs au groupe en ce qui concerne des aspects nécessitant une expertise spécifique.

9. Le groupe d'experts a demandé au Secrétariat de la Convention de faire en sorte que d'autres discussions entre experts soient possibles, en vue de préparer les échanges de la seconde réunion du groupe. À cet égard, les experts sont convenus de partager d'autres réflexions et commentaires sur des méthodes susceptibles de faire progresser les trois principales missions définies par la décision FCTC/COP10(13). Ces réflexions et commentaires doivent être réunis par le Secrétariat de la Convention et diffusés auprès des membres du groupe d'experts, après un examen de son président, avec l'appui d'experts désignés et du Secrétariat de la Convention. Il est également prévu que l'objectif, l'ordre du jour provisoire et les documents complémentaires pour la deuxième réunion du groupe d'experts soient communiqués à des fins d'examen par le Secrétariat de la Convention.

Conclusion de la réunion

10. Le président a remercié les participants pour leurs contributions et a mis un terme à la réunion.

ANNEXE

GROUPE D'EXPERTS SUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 19 DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS RELATIF À LA RESPONSABILITÉ

Nom	Organisation (Pays)
Raouf Alebshehy	Université de Bath (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Davi Bressler	Bureau du procureur général du Brésil
Cynthia Callard	Médecins pour un Canada sans fumée (Canada)
Andrew Higgins	Université d'Oxford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Sungkyu Lee	Centrée coréenne pour la recherche et l'éducation en matière de lutte antitabac (République de Corée)
Peter Magati	Development Hub Consulting Ltd. (Kenya)
Mohammad Nsour	Université des Émirats arabes unis (Émirats arabes unis)
Pokpong Srisanit	Université Thammasat (Thaïlande)
Gustavo Sónora	Vital Strategies (Uruguay)
Deborah Sy	Centre mondial pour la bonne gouvernance dans la lutte antitabac (Thaïlande)
Theodore Te	Université des Philippines (Philippines)
Amit Yadav	Vital Strategies (Inde)
<i>Experts mentionnés par les observateurs</i>	
Daniel Dorado	Alliance mondiale pour la lutte antitabac
Monique Muggli	Campaign for Tobacco-Free Kids
<i>Autres</i>	
Margherita Melillo	O'Neill Institute for National and Global Health Law (Italie)
<i>Conseiller spécial auprès du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS</i>	
Vuyile Dumisani Dlamini	Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale (eSwatini)

ANNEXE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Propos liminaires et présentations
2. Contexte et mission du groupe d'experts
 - a. Examen de la décision FCTC/COP10(13) et du mandat du groupe d'experts
 - b. Point sur les travaux réalisés en lien avec les décisions de la Conférence des Parties concernées
 - i. Base de données d'experts sur l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS
 - ii. Ensemble d'outils en ligne sur la responsabilité civile
 - iii. Examen des travaux réalisés par le précédent groupe d'experts sur l'article 19 de la Convention-cadre de l'OMS
4. Questions liées aux travaux du groupe d'experts
 - a. Élection du bureau
 - b. Calendrier du groupe d'experts
 - i. Deuxième réunion du groupe d'experts la semaine du 7 octobre 2024 (en présentiel)
 - ii. Troisième réunion du groupe d'experts en février ou mars 2025 (potentiellement en présentiel)
 - iii. Date butoir pour le rapport du groupe d'experts le 1^{er} mai 2025
 - c. Méthode de travail du groupe d'experts
 - i. Collecte et examen des informations sur les changements des pratiques à l'échelle des Parties
 - ii. Élaboration de méthodes à l'intention des Parties pour détecter les activités de l'industrie du tabac visant à échapper au régime de responsabilité en vigueur ou aux mesures de lutte antitabac, et pour y faire face
 - iii. Établissement potentiel d'une méthode pour estimer ou calculer les coûts liés aux soins de santé
4. Questions pratiques
5. Autres sujets
6. Conclusion